

MODALITÉS D'EMPRUNT ET D'UTILISATION MALLETTES PÉDAGOGIQUES

Présentation

Les mallettes pédagogiques « Vitrail & Contes de fée » et « Vitrail & Légendes » sont des outils développés par la Cité du Vitrail, service de la Direction des Archives et du Patrimoine du Département de l'Aube. Ces outils sont la propriété de la Cité du Vitrail.

Ce dispositif permet aux enseignants des établissements scolaires aubois d'emprunter gratuitement du matériel pédagogique valorisant l'art du vitrail et de les exploiter en autonomie dans leur classe avec leurs élèves.

Chaque catégorie d'objet est accompagnée de sa notice d'utilisation. Certains matériaux, du fait de leur nature potentiellement fragile ou toxique, sont conditionnés de façon à éviter tout contact nocif, dégradation ou accident et leur mode d'utilisation indiqué (bouchons scellés, étiquettes indiquant si le matériau est toxique, plombs vernis sur les vitraux pédagogiques pour la sécurité).

Modalités d'emprunt

La mallette pédagogique est à l'usage exclusif de l'enseignant emprunteur et de sa classe. La période d'emprunt s'adapte aux besoins de la classe et peut s'allonger jusqu'à 2 semaines maximum. Cette durée doit être prévue en amont avec l'équipe de médiation de la Cité du Vitrail dans la limite des disponibilités du calendrier de réservation.

En cas de dégradation ou de perte du matériel pédagogique, le remboursement intégral des frais de remise en état ou de remplacement sera demandé à l'emprunteur ou à son représentant. Les mallettes pédagogiques sont à retirer et à retourner à l'accueil de la Cité du Vitrail – 31 quais des Comtes de Champagne / 1 rue Roger Salengro, 10000 TROYES

Droits à l'image

La Cité du Vitrail autorise la prise de vue de la mallette pédagogique et de son contenu dans le cadre de l'activité. En cas de diffusion de photographies, l'enseignant s'engage à préciser la mention ©Cité du Vitrail.

L'enseignant(e) ou son établissement :

- -Garantit le retour de la mallette complète et intacte (dans la limite d'une usure normale des outils due à une manipulation adéquate)
- -S'engage à prendre connaissance des notices d'utilisation inclues à la mallette (en particulier celles des vitraux pédagogiques, des outils et des matériaux de fabrication)
- -Prend la responsabilité de la mise en application des modes d'utilisation de chaque élément de la mallette (outil, matériau, jeu) et de l'expliquer à ses élèves. Certains éléments ne doivent être manipulés que par l'enseignant (voir les notices). Prévoir un lavage des mains à la fin de l'activité.

